

# AVIS

27/03/2024

Avis adopté en Assemblée Plénière, le 27 mars 2024  
dans le cadre d'une saisine

## Plan Climat « Gardons une Cop d'avance » Bilan 2023, une écologie pour la croissance



Président Commission Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat : **Dominique RAULIN**  
Chargé de mission : **Jean-Laurent MEFRET**  
Rapporteur de l'Avis : **Dominique RAULIN**

Rapporteur : **Dominique RAULIN**

Assisté de Jean-Laurent MEFRET

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 126 conseillers présents  
dans le cadre d'une saisine

Étude conduite par la **commission « Développement soutenable,  
Environnement, Energie et Climat »**

Le Président du Conseil régional a, par courrier daté du 12 mars 2024, saisi le CESER pour avis sur le rapport n°50870 Plan climat « Gardons une COP d'Avance : Bilan 2023 : une écologie pour la croissance », qui sera présenté en Assemblée plénière du vendredi 29 mars 2024 :

Le Conseil régional a adopté le Plan climat « Gardons une COP d'avance » le 23 avril 2021 ; Il présente dans ce rapport son bilan 2023.

Le CESER prend acte de la transmission du bilan d'étape du Plan climat et émet les remarques suivantes :

La mise en œuvre du Plan climat progresse bien avec 138 actions lancées. Ce bilan de moyens précise l'état d'avancement de chacune des 141 actions inscrites dans le Plan climat et les montants financiers affectés.

Toutefois, peu de données sur les résultats des actions engagées sont disponibles et la plupart de celles qui sont fournies portent sur des périodes antérieures à 2021.

Qui plus est, un certain nombre d'actions ont un caractère générique, telle que la conclusion de contrats avec des collectivités dont le contenu n'est pas précisé exactement puisqu'il s'agit d'enveloppes contenant divers projets spécifiques.

Le CESER invite la Région à s'engager, dès à présent, dans une véritable évaluation itinéraire de sa politique publique afin de mesurer les impacts en matière de lutte et d'adaptation au changement climatique, que ce soit en termes de réduction des émissions de CO<sup>2</sup> et des polluants atmosphériques, d'évolution des masses d'eau en bon état, de biodiversité mesurée à travers l'indice région vivante, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, d'amélioration de la collecte et traitement des déchets...

Le CESER souhaite être associé à la définition des objectifs et conditions de cette évaluation.



# Explications de vote

## **1<sup>er</sup> Collège**

Colette BELLET

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Patrick SANTO (Groupes CGT, FSU et Solidaires)



## **Intervention de Colette BELLET au nom du 1<sup>er</sup> collègue**

---

*Après le Plan climat « une COP d'Avance » pour la période 2017-2020, le Conseil régional a adopté le Plan climat « Gardons une COP d'Avance » le 23 avril 2021. L'année 2023 constitue donc la troisième année de mise en œuvre de ce deuxième plan climat.*

*Le bilan 2023 présenté par la Région sur ce Plan climat « Gardons une COP d'Avance » présente dans le détail l'ensemble des actions réalisées en 2023.*

*Ce bilan précise l'état d'avancement et la mise en œuvre concrète action par action des 141 actions engagées autour des 6 axes : l'air, la mer, la terre, l'énergie, les déchets, chez vous au quotidien, ainsi que les montants financiers affectés.*

*L'année 2023 a vu l'engagement par la Région de 141 actions et de 822 millions d'euros avec des réalisations notables dans chacun des six axes avec un budget 100 % climat et la mise en œuvre du protocole d'accord Etat/Région signé le 14 novembre 2022 pour que la Région Sud soit une Région pilote de la planification écologique.*

*Le 1<sup>er</sup> collègue considère que le bilan 2023 présenté par la Région sur le Plan climat « Gardons une COP d'Avance » est globalement positif.*

*Le 1<sup>er</sup> collègue votera l'avis du CESER.*

## **Intervention de Patrick SANTO au nom des Groupes CGT, FSU et Solidaires (2<sup>ème</sup> collègue)**

---

*Notre groupe a souhaité insister sur plusieurs points concernant le bilan 2023 du Plan Climat.*

*Concernant les transports, la vision « tout électrique » en matière de transports routiers décarbonés peut questionner dans un contexte de fort enchérissement de l'électricité qui pèse sur les budgets des familles. Dans le même temps, nous savons que la fabrication des batteries n'est pas sans conséquences environnementales et sociales dans les pays producteurs (condition d'extraction et de raffinage des métaux...). Ainsi, l'ADEME a produit une étude qui démontre que la production d'un véhicule électrique émet deux à trois fois plus de gaz à effet de serre que son équivalent thermique.*

*C'est bien une modification du rapport à la mobilité qui est nécessaire pour réduire l'empreinte carbone des véhicules et d'un développement des transports collectifs, surtout ferroviaires. Pour cela, il faut que les usagers puissent avoir une offre alternative crédible. Or, que constatons-nous dans les actions du Plan Climat ? L'Alpha et l'Omega de la politique ferroviaire régionale semble résider dans l'ouverture à la concurrence des lignes régionales, censée apporter un meilleur service. Comment des entreprises dont l'objectif premier est la recherche du profit immédiat, serait-elles en capacité d'apporter une réponse aux besoins des usagers que le service public ? Pourtant, la Région met sur la table des sommes considérables pour faciliter cette ouverture à la concurrence (achat de matériel, construction d'ateliers...), sommes que nous aurions aimé voir bénéficier au service public ferroviaire.*

*Dans le même temps, il n'est toujours pas question de rouvrir les gares et les guichets dans les territoires où ils ont été fermés ces dernières années. Pourtant, toutes les associations d'usagers plaident en faveur de ces ouvertures qui amélioreraient notablement l'accès du plus grand nombre. La seule réponse est aujourd'hui de développer des services dématérialisés qui ne peuvent répondre correctement à l'ensemble des besoins des usagers.*

*En matière de transport de fret, le ferroviaire devrait constituer l'épine dorsale de toute politique publique afin de désengorger les routes et d'être en capacité de répondre aux enjeux climatiques concernant les transports de marchandises. Ce n'est malheureusement ni l'orientation de l'Europe, ni celle de l'État Français. La région PACA devrait être pilote et favoriser tous les projets visant à développer le fret ferroviaire et la limitation du passage du fret routier dans nos territoires.*

*Le Plan Climat porte certaines propositions concernant les projets novateurs de production d'énergie, actions 81 et 89 notamment. Dans ce cadre, nous regrettons que le soutien au projet de méthanation porté par les travailleurs de la Centrale de Gardanne, projet phare pour notre région, n'y figure pas expressément. Nous rappelons que le CESER, à travers plusieurs de ses avis, a apporté son soutien à ce projet qui doit aujourd'hui pouvoir se concrétiser.*

*Le Plan Climat concerne aussi les entreprises. Les éco-conditionnalités mises en avant dans ce plan (action 99) pour les aides aux entreprises doivent être complétées par des socio-conditionnalités permettant de pousser les entreprises à conduire des actions, notamment pour limiter les conséquences du changement climatique sur les conditions de travail et l'organisation du travail. Plus largement, il faut promouvoir la conquête de nouveaux droits pour les travailleurs et travailleuses leur permettant un véritable pouvoir de contrôle. Contrôle des critères environnementaux et sociaux mais aussi contrôle des droits de tirage de l'entreprise sur les crédits bancaires (empreinte carbone des banques françaises multiplie par 8 les émissions de gaz à effet de serre / sources oxfam).*

*La Plan Climat porte l'objectif d'un tourisme responsable. Dans ce cadre, il nous semble important que la région précise comment elle entend le décliner à l'occasion de l'organisation des J.O.P. de 2030, notamment en matière d'éco-tourisme, de désaisonnalisation, de tourisme durable et de maîtrise des flux touristiques. Nous apporterons des propositions concrètes lors de la saisine du CESER sur l'organisation de ces J.O.P. dans les prochains mois.*

*Enfin, l'action 126 affiche la nécessité de soutenir la société civile et les associations. Nous attirons l'attention de la Région sur le fait que le CESER est la représentation de cette société civile organisée dont les associations et que la prise en compte de ses préconisations serait un bon indice du soutien à cette société civile.*

*Nous considérons que les conditions de préparation de l'avis n'ont pas été rendues optimales du fait du délai trop bref imposé au CESER par la Région pour étudier ce bilan, alors que des enjeux essentiels en relèvent.*

*Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.*



.



27, place Jules Guesde – CS 80255 – 13235 MARSEILLE Cedex 02

*Téléphone* : 04 91 57 53 00

*Site Internet* : [www.ceser.maregionsud.fr](http://www.ceser.maregionsud.fr)

*Courriel* : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)

*Courriel Service Communication* : [com.ceser@maregionsud.fr](mailto:com.ceser@maregionsud.fr)